



AMBITION SOCIALE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

100 % libres
...100 % vous !

L'engagement des salariés dans la transition énergétique passe par le dialogue social et le partage de la valeur

À l'unisson du Premier Ministre qui a récemment déclaré que « *le temps qu'on passe à écouter, à dialoguer, à se concerter, ce n'est jamais du temps perdu* », la nouvelle Ministre du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, vient d'afficher sa conviction que « *le dialogue social, l'écoute, la cohésion sociale, ce sont à la fois un facteur de compétitivité des entreprises et un facteur d'engagement, de fierté et de reconnaissance des salariés* ».

La CFE Énergies considère qu'il n'y aura pas de transition énergétique réussie sans une véritable ambition sociale qui crée les conditions de l'engagement des salariés du secteur énergétique. Elle accueille donc avec satisfaction ces marques de soutien gouvernemental à l'importance du dialogue social et de la démocratie sociale comme au rôle des partenaires sociaux.

Le secteur fait en effet face à des défis industriels majeurs avec les investissements massifs qu'impose la transition bas carbone, mais aussi à des besoins de recrutement et à des impératifs de fidélisation dans un contexte de tension accrue dans les métiers techniques et industriels. Pour relever tous ces défis, la mobilisation, l'engagement et donc l'adhésion des salariés sont essentiels.

Pour la CFE Énergies, le respect du contrat social propre aux Industries Électriques et Gazières (IEG) et lié à l'esprit de service public qui anime les salariés, est la première clef de cette adhésion. La CFE Énergies tient à ce que le contrat social de long terme, qui est un atout pour l'adhésion des salariés dont les entreprises doivent avoir conscience, se manifeste par un dialogue social de qualité et dynamique mais aussi par une véritable ambition sociale au sein des entreprises.

Si elle défend de manière constante la participation des représentants des salariés aux instances de gouvernance car elle permet de mieux associer les salariés aux stratégies de développement des entreprises, la CFE Énergies est tout aussi convaincue que le partage de la valeur est un autre facteur d'engagement des salariés. C'est pourquoi elle revendique la mise en place de la participation aux bénéfices dans le secteur de l'énergie.

Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre a annoncé relancer « *la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié, un demi-siècle après la déclaration prémonitoire du général de GAULLE* », et a même nommé une ministre déléguée à l'intéressement et à la participation. C'est d'autant plus important que dans un récent sondage, 79 % des salariés français jugent le partage de la valeur inéquitable.

La CFE Énergies demande donc au Gouvernement de passer à l'acte en rendant les entreprises EDF, RTE et ENEDIS enfin éligibles à la participation au titre du décret du décret n°87-948 du 26 novembre 1987. Il démontrerait alors qu'au moment où l'État admet qu'il y a de la valeur à partager en demandant à EDF de lui verser 3 milliards de dividendes, son engagement en faveur de la participation n'est pas qu'un discours sans suite. En qualité d'actionnaire de référence d'Engie, l'État peut aussi œuvrer au renforcement des dispositifs de participation et d'intéressement au sein de ce groupe qui se contente aujourd'hui du minimum.

Ces évolutions seraient de nature à renforcer l'adhésion du corps social au modèle français de transition énergétique, démontreraient l'engagement de l'État en faveur d'un meilleur partage de la valeur, et renforceraient l'attractivité des énergéticiens aujourd'hui confrontés au défi du recrutement et de la fidélisation des talents. En effet, l'attrait du secteur a été fortement fragilisé par la dernière réforme des retraites, comme si la fidélisation du corps social n'était pas un enjeu pour un secteur qui investit sur des technologies et pour des durées qui dépassent de beaucoup la durée d'une vie professionnelle.